Image not found or type unknown

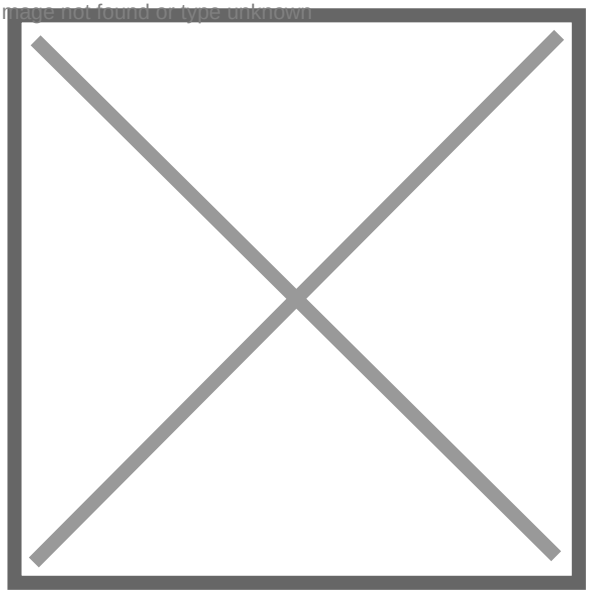

Divorce: enfants handicapé et domicile conjugal

Par **treizeju**, le **20/02/2010** à **19:29**

Bonjour,

Marié sans contrat,Je compte demander le divorce et ma femme refuse de me dire elle acceptera. Nous avons deux maisons. La première maison est un bien propre de ma femme(elle était propiétaire du terrain avant mariage), mais j'ai financé pour moitié la construction. J'ai donc droit à une récompense qui s'élève à la moitié de la valeur actuelle de cette maison. Cette maison est dans un département d'outre mer et loué
la deuxième maison a été construite sur un terrain acheté et financé conjointement. C'est notre domicile conjugal

Nous avons eu 3 enfants tous adulte aujourd'hui. L'ainé travaille, la deuxiemme a 25 ans et est handicapée(sourde, muette et autiste), ma femme en a la tutelle, et la dernière a 24 ans et fait des étude de médecine(5 eme année).

Pendant la procédure de divorce se posera le problème de savoir qui de nous deux devra quitter le domicile familiale.Alors j'ai deux questions:
je voudrais savoir si le fait le fait d'avoir une enfant handicapée donne àa ma femme un avantage sur moi pour rester dans le domicile conjugal, bien qu'il soit fort possible que, lors du partage des bien cette maison me revienne .
Est que le fait d'avoir une fille encore étudiante, donne aussi à ma femme un avantage pour le domicile conjugal?
Merci des réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés